

Service écologique  
KUJE

## COMMODO ET INCOMMODO

(ARRETÉS ITM)

AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que dans le cadre de la loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés telle qu'elle a été modifiée dans la suite, Monsieur le Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Economie social et solidaire a pris la décision suivante :

Objet :	Exploitant et lieu d'exploitation :	No. dossier/Date autorisation
modification d'un site d'installations radioélectriques fixe	POST Luxembourg 6, avenue de Luxembourg Centre Commercial Cactus L-4940 Bascharage	1/2020/0142/145 autorisé le 1er septembre 2020 Réf. interne : 2020/15/12

L'avis relatif à cette décision est affiché pendant 40 jours complets (affichage le 09 septembre) à partir du 10 septembre 2020 au 19 octobre 2020 inclus.


L'arrêté d'autorisation a été déposé au service écologique de la commune de Käerjeng pour y être consulté par tous les intéressés.

Conformément à l'article 19 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relatif aux établissements classés, un recours contre cette décision est ouvert devant le tribunal administratif, qui statuera comme juge de fond.

Ce recours doit être introduit, sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau des Avocats à la Cour, dans le délai de quarante jours à partir de la date de la publication.

Bascharage, le 4 septembre 2020

Le bourgmestre,



Michel WOLTER



Le secrétaire communal adjoint,



Claude FREICHEL

Dossier traité par :

Jeff Künsch  
Tél. 500 552 371  
Fax 500 552 379  
Jeff.kuensch@kaerjeng.lu

